

Succès des cartes de parking à prix réduit pour les patients et leurs proches

Service de communication
Rue du Bugnon 21
1011 Lausanne

Hotline médias
M: +41 79 556 60 00
medias@chuv.ch

Les cartes de parking à prix réduit pour les patients du CHUV ou leurs proches rencontrent un succès grandissant. La révision des critères donnant droit à de telles cartes en 2014 a permis d'élargir sensiblement le cercle des bénéficiaires. Le nombre d'heures de parking offertes à prix réduit a ainsi doublé depuis leur introduction en 2013. La grande majorité des utilisateurs sont des proches, conjoints ou des patients des départements de pédiatrie et d'oncologie. Plusieurs sondages réalisés auprès des deux départements principalement concernés montrent que le système mis en place recueille une satisfaction maximale.

Renseignements complémentaires:

Gilles Bovay
Directeur administratif
T: +41 21 314 10 34

Parquer à l'hôpital peut coûter cher lorsque l'hospitalisation se prolonge. La Direction générale du CHUV offre un soutien financier à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Pour un patient adulte, un proche dont la présence quotidienne est requise peut disposer d'une carte de parking à prix réduit après deux semaines d'hospitalisation. Pour les enfants, les parents bénéficient de la réduction après une semaine d'hospitalisation déjà.

En cas de traitement ambulatoire, un patient adulte dont le traitement exige plus de quatre heures de présence hebdomadaire ou une présence quotidienne, et ceci pendant plus de deux semaines consécutives, peut bénéficier d'une carte réduite de parking. Les parents des enfants nécessitant un traitement ambulatoire régulier, soit au moins une fois par mois, y ont aussi droit. Pour les patients ou leur proche à revenu modeste, le soutien financier peut démarrer dès le début de l'hospitalisation. Les personnes concernées peuvent obtenir des bons de rabais pour le parking auprès des équipes infirmières ou de l'assistant-e social-e du service dans lequel le patient est hospitalisé.

Les cartes de parking sont disponibles en deux versions : une carte donnant droit à 8 heures d'utilisation pour le prix de 5 francs au lieu de 20 francs. Et une carte donnant droit à 16 heures d'utilisation pour le prix de 12 francs au lieu de 50 francs. Le CHUV, qui n'est pas propriétaire du parking, prend à sa charge 13 francs, respectivement 33 francs par carte.

En 2015, le CHUV a distribué 2967 cartes donnant droit à 8 heures d'utilisation et 1340 cartes à 16 heures. Les heures de parking accordées à un tarif réduit ont ainsi doublé depuis 2013, passant de 22 880 à 45 176 heures.